

CLASSEMENT AFM

L'Officier du Ministère Public

6

Cabinet DEHAN SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur : SP-G

Maître,

En réponse à votre courrier de requête en exonération concernant votre client :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°

I dressé par 2

avec le(s) véhicule(s)

immatriculé(s) :

et après examen des motifs indiqués dans votre courrier, je vous informe que j'ai procédé au classement de cette contravention. Les poursuites engagées par la trésorerie sont donc annulées. La demande de restitution de points a été effectuée.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à CERGY-PONTOISE CEDEX,
le 26/05/2026

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

